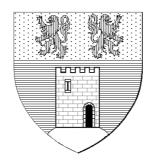
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU 1 Place de la Mairie 26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique et LAMBERT

Sylvie MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.

Absents : Mme TREMORI Marie-Line avait donné pouvoir à Mme AMIC, M. LAUGIER Robert avait donné pouvoir à M. MAGNUS, M. SEGUIN Jean-

Jacques avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que Nathalie ARCHIMBAUD, qui devait participer à sa demande à la réunion du Conseil, ne pourra être présente et transmet ses excuses.

Le Luminaïre organise une conférence sur la préhistoire dans la vallée de la Méouge le 8 octobre à Lachau.

La commission électorale a été reportée au samedi 22 octobre 2016.

Ces précisions étant données, le Maire rappelle les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Un site consacré à l'histoire de LACHAU a été mis en ligne par Jean-Alain MORYGNY et son équipe : https://histoiredelachaublog.wordpress.com. Fort

Établi le : 18/11/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

complet et documenté, il apporte de nombreuses informations sur Lachau et son riche passé.

Le Marché de Noël suivi de la traditionnelle soupe d'épeautre est fixé au 10 décembre.

Un incident relatif au stationnement du bus scolaire a été signalé par Madame HARROUE. Un véhicule garé en infraction sur l'emplacement réservé a contraint le car scolaire à bloquer des véhicules stationnés sur les emplacements prévus à cet effet. La Gendarmerie a été prévenue pour faire respecter l'arrêté municipal.

La longueur de voirie déclarée pour la dotation voirie du Conseil Départemental fait apparaitre une longueur de voirie goudronnée de 6 255 ml, de chemins ruraux de 6 928 ml et places 240 ml soit un total 12 km 523 ml. Des questions se posent sur les chiffres extraits des bases de la DGF. La commission de la voirie est chargée de procéder dans l'urgence à un recensement exhaustif de l'ensemble des voies et chemins tant au niveau quantitatif que qualitatif. La question sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil pour être en mesure de voter le cas échant une actualisation ou une remise en ordre du tableau de la voirie avant le 31 décembre 2016.

La vérification des bornes à incendie débutera à compter du 10 octobre.

La procédure de transfert dans le patrimoine communal des biens sans maître pourrait permettre de régulariser la situation du Chemin de Saint Marc qui se heurte à une parcelle dont le propriétaire est inconnu. Il sera demandé aux services fiscaux en charge de la procédure de transfert d'envisager l'adjonction de ladite parcelle.

Le Président du Conseil Départemental a alerté les communes sur les incidences de la baisse des dotations sur les aides et les taux des politiques du Département.

L'opposition régionale a également attiré l'attention des communes sur les incidences financières de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes qui pourrait se limiter selon elle à quelques milliers d'euros. A l'analyse et avec le recul, force est de constater que la politique d'intervention du précédent Exécutif ne rendait pas possible la mobilisation des subventions par les petites communes indépendamment des opérations exceptionnelles de type station d'épuration. De 2008 à ce jour, la Commune de Lachau ne s'est vu attribuer aucune subvention par le Conseil Régional malgré ses différentes demandes. La nouvelle politique mise en place ne pourra donc qu'être plus favorable pour Lachau même si elle se limite à quelques milliers d'euros.

Le Crédit Agricole a été officiellement saisi d'une demande de renégociation des prêts. La demande portait notamment sur un prêt de 200 000 € sur 25 ans consenti en 2007 au taux de 5.11 %. Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 148 136.56 €. Dans sa réponse, le Crédit Agricole indique que sous réserve de l'accord du Comité des prêts, il serait possible de financer le capital restant dû au taux de 1.78 %. Cependant, le Crédit Agricole indique que l'opération n'est pas intéressante car elle nécessite le remboursement du capital restant dû majoré d'intérêts normaux de 6 680,44 € auxquels s'ajoutent 47 626.02 € d'indemnités financières et de 1 261.63 €d'indemnités de remboursement anticipé soit un coût total de 203 704.65 €.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Confirmation ayant donnée au Maire de l'exactitude des calculs, il s'est rapproché de l'Association des Maires de France et des Parlementaires pour signaler cette situation et rechercher des solutions.

....s de fonctionnement et pratiquer des conditions usuraires aux collectivités territoriales alors tout particulier peut à l'heure actuelle renégocier ses crédits pour bénéficier de la baisse des taux

Le débardage de la coupe a été facilité par l'accord donné par Alain ROUX et Monique AMIC. Un dossier de demande d'autorisation de franchissement de la Lozance a été transmis à la Police de l'Eau. Monsieur MANCIP de l'ONF supervisera les opérations avec l'entreprise adjudicataire. Le débardage débutera mi-octobre.

La demande de subvention au Département au titre de la dotation de solidarité 2017 a bien été reçue. Le dossier devrait être scindé en trois.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et indique qu'il sera donné lecture des délibérations lors de la prochaine séance.

<u>1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2</u> <u>SEPTEMBRE 2016</u>

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - BILAN DE LA FÊTE VOTIVE

Michèle AMIC, Présidente du Comité des Fêtes, présente le bilan de la fête votive qui fait apparaître un bénéfice de 191.31 €. Les recettes s'élèvent à 7 626.50 € et les dépenses à 7 435.19 €.

Au travers de la quête, les habitants et entreprises ont participé à hauteur de 1 617.50 €. La subvention de la Mairie est de 500 €. Le détail des comptes sera affiché.

3 - BILAN DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Cette réunion répondait à trois objectifs : présenter le hangar communal équipé et en service, faire un point sur les dossiers en cours et l'état d'avancement des engagements de campagne et mettre en débat des propositions qui remontent de la population en fin de conseil, lors des permanences ou lors de simples rencontres.

Malgré une faible participation, il ressort que des consensus se dégagent sur les réponses à apporter aux questions posées. Ainsi, un avis favorable est donné à la mise en place de tas de gravier à des endroits stratégiques du territoire communal afin d'améliorer au quotidien l'entretien des chemins pour prévenir des travaux plus importants de rénovation. La nature du gravier à mettre en œuvre sera appréciée en fonction de la nature de la voie. Des opérations complémentaires de compactage seront nécessaires. Une demande a d'ores et déjà été transmise à la Police de l'Eau et au SMIGIBA en vue de l'extraction de gravier dans la Méouge. Des devis pour d'autres types de gravier sont en cours.

La question du parrainage des bacs à fleurs a également reçu un avis favorable. Un appel à candidature va être lancé.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il ne sera pas donné suite à la désignation d'un délégué par quartier compte-tenu de la taille de la commune.

Une réflexion est ouverte sur l'aménagement d'hébergements de loisirs. Un manque d'hébergement est constaté de même que la nécessité de valoriser le terrain BOREL/RIGAT. La réflexion se poursuivra en commissions ouvertes.

En conclusion, l'expérience sera renouvelée. Un effort sera néanmoins réalisé en matière d'information. La mise en place du site internet devrait y contribuer.

4 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Le Maire a rencontré avec Daniel SPAGNOU, Maire de Sisteron, le 9 septembre pour échanger sur le calendrier, la méthode et la gouvernance de la future communauté de communes. Daniel SPAGNOU devrait assurer la présidence entouré des anciens présidents des 6 autres communautés de communes et des premiers vice-présidents. Cette mise en place se fera davantage sur des critères techniques que politiques. L'objectif est une mise en place dans les meilleures conditions possibles.

Pour être en capacité de fonctionner à compter du 1er janvier 2017, des commissions sont mises en place avec des élus référents et les directrices des communautés actuelles. Le dispositif est piloté par un cabinet d'avocat aixois spécialisé en droit public et des collectivités territoriales. Il est chargé de traiter des questions liées au personnel en termes de statut, de cadre d'emploi, de spécialisation,... Parallèlement, un bureau d'étude a été mandaté pour travailler les questions d'harmonisation de la fiscalité (à titre d'exemple, il n'y a pas de redevance pour les ordures ménagères dans la communauté de communes du Serrois) et de futures compétences (certaines communautés de communes ont compétence en matière d'agence postale communale ou d'école de musique). Chaque ancienne communauté de communes devrait se spécialiser à l'avenir dans une compétence particulière.

École :

Sur Barret-sur-Méouge, divers problèmes sont apparus concernant les activités de piscine ou la cantine dans l'attente de la reprise du bar-restaurant. Des solutions ont été trouvées collectivement entre la mairie de Barret, les communes utilisatrices et les parents d'élèves.

La Commune de Séderon a reçu une fin de non-recevoir pour la 3ème classe.

Voirie:

Le Conseil reste dans l'attente de la réponse de la CUMA pour le curage des ruisseaux en bordure de voies communales.

Cimetière:

Plusieurs demandes amènent à relancer les travaux de la commission

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Office du Tourisme :

Compte-tenu de la loi NOTRe et de ses incidences dans le domaine du tourisme, un courrier sera adressé au Président de l'Office du Tourisme pour lui faire part du retrait de la Commune de Lachau à compter du 1er janvier 2017. (délibération n°2016-43)

EAU et Agence de l'Eau

Le projet de Schéma Directeur d'Eau Potable est en voie de finalisation. Le travail réalisé est de qualité. Il en doit faire l'objet d'une vérification en interne pour être validé lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Maire donne lecture d'un échange de mail avec Madame BLANCHEMANCHE de l'Agence de L'Eau duquel il résulte que la Commune s'est mise en conformité et que de ce fait elle ne se verra pas appliquer de pénalités sur la redevance de prélèvement de la ressource en eau.

Une fuite d'eau dans l'abri compteur de Monsieur KIEFFER a été réparée.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Les illuminations de Noël ont été commandées. Il s'agit de premiers achats. Elles seront mises en place par l'entreprise mandatée par le SDED dès que possible.
- Accord est donné à la demande de Madame MATTEI de mettre en place, a titre provisoire, des mesures de protection devant sa maison de la place de l'Hôtel pour prévenir tout risque d'accident du fait de la proximité de la voie publique.
- Le Maire a alerté les opérateurs sur les disfonctionnement téléphoniques (portable et fixe) ainsi que sur internet.
- Le bon écoulement des eaux pluviales sur la portion du canal entre les propriétés MORIGNY-DURAND sera vérifié.
- Face à l'amplification de l'atteinte au droit de passage dans la cour du château Maitre DARNOUX, avocat de la Commune, sera sommé d'agir ou de se démettre du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 45

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet